

**ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM) ET
PERISCOLAIRE
PAUL BERT**



**Vanessa RENOU,
Directrice et référente de l'Accueil de Paul Bert**

**ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS PAUL BERT
5 rue des Fontaines Marivel
1 parvis des Ecoles
92370 Chaville
Tel : 01 82 00 90 05
Tel : 06.15.85.57.93**

SOMMAIRE

1 :	PRESENTATION DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL.....	3
1.1	LOCALISATION :	3
1.2	LA STRUCTURE :	3
2 :	INTENTIONS EDUCATIVES ET PEDAGOGIQUES	4
2.1	L'ACCUEIL COLLECTIF ET SON PROJET EDUCATIF	4
2.2	LES OBJECTIFS.....	5
3.	EQUIPE D'ENCADREMENT.....	7
3.1	LA DIRECTRICE ACM ET REFERENTE TEMPS PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE.....	7
3.2	L'ADJOINT ACM ET REFERENT DE DIRECTION	7
3.3	L'ANIMATEUR.....	7
4.	LE FONCTIONNEMENT	9
4.1	LES MOYENS HUMAINS	9
4.2	LES MOYENS FINANCIERS	11
4.3	LES MOYENS MATÉRIELS	11
4.4	JOURNÉES TYPES	12
4.5	LES ACTIVITÉS.....	14
5.	LA RÉGLEMENTATION	17
5.1	LES RESPONSABILITÉS.	17
5.2	L'AFFICHAGE OBLIGATOIRE	17
5.3	L'AFFICHAGE NON OBLIGATOIRE	18
6.	EVALUATION.....	18
7.	ANNEXE.....	19
	Annexe 1 : planning d'activités salle polyvalente.....	20
	Annexe 2 : planning d'activités cour.....	21
	Annexe 3 : planning d'activités terrain.....	22

PREAMBULE

Mes années en tant que professionnelle de l'animation m'ont permis de pouvoir travailler sur différents projets pédagogiques mis en place sur les différentes structures d'accueil de la ville.

Le projet pédagogique reste un outil indispensable pour le bon fonctionnement de l'Accueil Collectif de Mineurs, (ACM), tant pour l'équipe pédagogique que pour les familles.

Le projet pédagogique 2023/2024 de l'ACM de Paul Bert ainsi que du périscolaire est réalisé à partir du PEDT (Projet Educatif Territorial) et des intentions éducatives de l'équipe pédagogique de la structure d'accueil.

1 : PRESENTATION DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL

1.1 LOCALISATION :

Chaville est une commune située dans les Hauts-de-Seine. Elle se trouve à 13 km de Paris et 5 km de Versailles. La commune est bordée par la forêt de Meudon et celle des Fausses Reposes. Elle est membre de la communauté d'agglomération du Grand Paris Seine Ouest. Chaville jouxte les communes de Meudon, Sèvres, Ville d'Avray, Viroflay et Vélizy-Villacoublay. La population au premier janvier 2020 comptait 20520 habitants. Chaville est desservie par les réseaux de bus RATP et PHEBUS ainsi que sur le plan ferroviaire à l'aide de trois gares et le RER C. La commune de Chaville reste agréable à vivre et très facile d'accès par sa situation géographique.

1.2 LA STRUCTURE :

L'accueil pour mineurs de Paul Bert est implanté au sein d'une école élémentaire située en plein centre-ville. L'école Paul Bert est une structure qui accueille à ce jour 374 enfants sur les temps scolaires.

A ce jour, les effectifs périscolaires du matin sont d'environ 20 enfants par jour. Sur la pause méridienne le nombre d'enfants varie de 300 à 350 et sur le temps d'étude les effectifs sont de 200 à 230 enfants par jour.

Cet établissement a pour avantage d'être aux abords de différentes infrastructures pouvant être aussi des partenaires comme le gymnase Halimi, la MJC et le centre culturel de l'Atrium. Son implantation en centre-ville lui permet d'être à cinq minutes de la forêt.

L'accueil pour mineurs est habilité pour une capacité de 120 enfants âgés de 6 ans à 12 ans.

Les horaires d'ouverture des mercredis et des vacances sont de 07h45 à 18h30.

Sur les temps périscolaires, les enfants sont sous la responsabilité des animateurs :

- *Le matin de 7h45 à 8h20*
- *Le midi de 11h20 à 13h20*
- *Le soir de 16h30 à 18h30*

La structure est composée de :

- *1 bureau*
- *1 salle polyvalente*
- *3 salles d'activité dans les locaux de l'espace mosaïk face à Paul Bert*
- *1 réserve matérielle*
- *1 cour pourvue d'équipements sportifs*
- *1 réserve jeux d'extérieurs et sportifs dans la cour*
- *1 bloc sanitaire filles*
- *1 bloc sanitaire garçons*
- *1 réfectoire*

2 : INTENTIONS EDUCATIVES ET PEDAGOGIQUES

Le projet pédagogique est un élément indispensable à la cohésion de l'équipe. Il est rédigé à partir du projet éducatif de la commune. Il prend en compte la réalité des conditions humaines, matérielles et financières de la structure.

Le projet est un outil de conduite nécessaire pour la direction et l'équipe.

2.1 PEDT DE LA VILLE

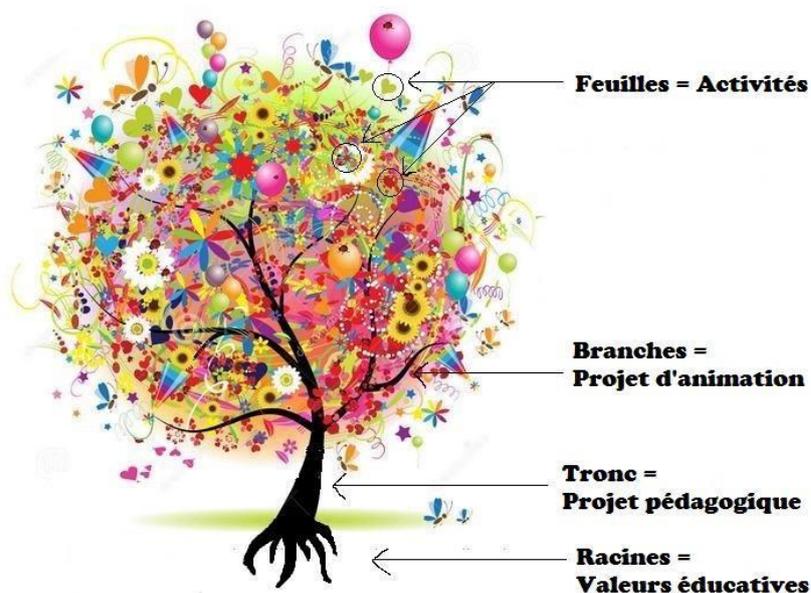
La ville de Chaville a élaboré un PEDT pour encadrer et structurer les différents accueils des enfants et de la jeunesse Chavilloise.

Au sein des accueils pour mineurs le PEDT fixe dix objectifs opérationnels, sociaux et pédagogiques :

- Développer la sensibilité, la curiosité et la créativité par l'accès aux pratiques artistiques et culturelles
- Education au développement durable par la découverte de la biodiversité et de la protection de l'environnement.
- Réduire les inégalités entre les enfants dans l'accès à la culture, au sport et au savoir.
- Permettre l'apprentissage à l'utilisation de son temps libre par une grande diversité d'activités
- Permettre l'apprentissage de la vie en collectivité et de la citoyenneté
- Développer la curiosité et l'esprit scientifique par l'expérimentation
- Permettre à l'enfant et au jeune de découvrir ses domaines de prédilection
- Développer l'inventivité, les aptitudes logiques notamment dans la pratique de jeux individuels et collectifs
- Apprendre la connaissance de son corps et sa maîtrise par diverses activités physiques et sportives et l'éducation à la santé
- Développer l'aptitude à la communication en particulier par l'utilisation des technologies de l'information

Chaque membre de l'équipe pédagogique adoptera un comportement exemplaire et sera porteur de valeurs éducatives portées par le projet.

Pour notre part et avec les caractéristiques de notre structure, nous avons choisi de travailler sur le vivre ensemble qui fait l'enfant citoyen et l'enfant et son environnement.



LE VIVRE ENSEMBLE QUI FAIT L'ENFANT CITOYEN

Ce premier objectif tend à mettre en avant les axes de la citoyenneté. Il met en exergue l'inscription de l'enfant dans un groupe comme un citoyen s'inscrirait dans la société. Nous favorisons à travers l'ensemble de nos activités des objectifs pédagogiques d'éveil, de construction et d'apprentissage des enfants en les aidant à s'insérer et à grandir au sein d'une société. Nous pensons, en effet, que l'apprentissage de la citoyenneté passe par "le vivre ensemble", la possibilité de coopérer autour d'un projet où chacun peut trouver sa place et vivre avec l'autre en respectant les règles établies. Devenir acteur dans sa structure, c'est se l'approprier, s'intégrer dans son fonctionnement (vie en collectivité, contraintes, échanges etc.), c'est devenir citoyen.

Favoriser l'ouverture aux autres et sur le monde extérieur permet aux enfants de se découvrir, d'être tolérant et de se soucier de chacun. Nous souhaitons développer chez les enfants des valeurs fortes et éducatives telles que le respect, l'entraide, la tolérance et la solidarité dans l'ensemble de nos actions.

OBJECTIF GENERAL	LES AXES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	LES ACTIONS
<p align="center">APPREHENDER LE VIVRE ENSEMBLE EN VUE D'ACCOMPAGNER LE DEVENIR CITOYEN CHEZ L'ENFANT</p>	<p align="center">La vie en collectivité</p>	<p>Appréhender la vie en collectivité et son organisation</p>	<p>1/Etablir des règles de vie 2/ permettre à l'enfant de s'exprimer et faire ses propres choix. 3/échanger / jouer / se découvrir au travers de rencontres inter-centres et de partenariat. 4/ respecter l'autre et la différence</p>
	<p align="center">Une sensibilisation à la solidarité</p>	<p>Soutenir l'émergence de comportements solidaires et d'entraide</p>	<p>1/Faire des temps d'activités avec des groupes mixtes (regroupant des différentes tranches d'âge) afin que les acquis des uns viennent en aide aux autres</p>
	<p align="center">Favoriser l'ouverture aux autres et sur le monde extérieur</p>	<p>S'appuyer sur la pluralité du groupe pour aborder la tolérance au travers de la connaissance de l'autre et de l'ouverture sur le monde extérieur.</p>	<p>1/ Profiter des temps informels pour entendre chaque enfant dans sa singularité. 2/ Saisir ces singularités et enrichir les propositions d'activités en vue d'appréhender le « vivre ensemble ». 3/Renforcer l'accès à la culture par le biais d'activités spécifiques ou de sorties culturelles</p>

Ce deuxième objectif a pour but de permettre à chacun de trouver un rôle à jouer pour devenir un acteur conscient de la protection de l'environnement naturel et du développement durable. La question de recyclage et de la gestion des déchets est d'actualité. Il est donc indispensable de travailler avec les enfants sur ces questions. L'idée étant de faire comprendre à l'enfant que l'on peut donner une nouvelle vie à un déchet ou à un jouet que l'on ne souhaite plus posséder, « recycler c'est créer ». Nous souhaitons montrer aux enfants qu'il ne suffit pas d'acheter et que le faire soi-même est parfois plus gratifiant.

OBJECTIF GENERAL	LES AXES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	LES ACTIONS
<p style="text-align: center;">FAVORISER LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT A TRAVERS LA DEMARCHE ECO CENTRE DE LOISIRS</p>	<p style="text-align: center;">Sensibiliser les enfants aux gestes éco citoyens</p>	<p>Amener l'enfant à respecter les lieux dans lesquels il évolue.</p>	<p>1/continuer de mettre en place le tri des déchets lors de repas (cantine ou goûter) 2/continuer de sensibiliser au tri non alimentaire (différentes poubelles) 3/proposer des animations ludiques autour des éco gestes (électricité, eau, essui mains etc.) 4/développer une prise de conscience des actions menées par l'homme sur l'environnement</p>
	<p style="text-align: center;">Mettre en place un espace de jeux « deuxième main » et utiliser tant que possible du matériel de recyclage</p>	<p>Amener l'enfant à respecter le matériel mis à sa disposition et utiliser et transformer les objets du quotidien</p>	<p>1/sensibiliser les enfants au recyclage des jouets. 2/faire des créations à partir d'objets du quotidien. 3/créer un coffre à jouets à partir de jouets apportés par les enfants. 4/amener les enfants à être acteurs de leurs actions</p>
	<p style="text-align: center;">Continuer les actions de jardinage autour du sauvetage du cèdre</p>	<p>Sensibiliser les enfants au respect et à la protection de la nature</p>	<p>1/ continuer l'action faite autour du cèdre. 2/continuer de végétaliser et de planter des vivaces autour de l'arbre. 3/observer les différents insectes 4/observer les changements qui s'effectuent lors des saisons.</p>

3. EQUIPE D'ENCADREMENT

L'équipe d'encadrement est composée de :

- **Sur le temps de l'accueil du matin** : 3 personnes : 3 animateurs
- **Sur le temps périscolaire du midi** : 16 personnes : 1 directrice, 1 adjoint de direction et 14 animateurs.
- **Sur le temps périscolaire du soir** : 16 personnes : 1 directrice, 1 adjoint de direction, 5 enseignants, 10 animateurs
- **Sur les mercredis** : 11 personnes : 1 directrice, 1 adjointe de direction et 9 animateurs
- **Sur les vacances** : le nombre d'animateurs est variable selon les inscriptions faites au préalable par les familles.

3.1 LA DIRECTRICE ACM ET REFERENTE TEMPS PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

La directrice et référente de l'accueil joue un rôle fondamental. Elle est la garante du bon fonctionnement de la structure, tant sur le plan matériel que du point de vue des moyens humains. Elle rend régulièrement compte au responsable du service Accueils Périscolaires et Accueils de Loisirs (APAL) de la Mairie.

Elle est le moteur de l'équipe et est à son écoute, en faisant passer son énergie pour stimuler, encourager, conseiller les animateurs, elle a un rôle de formateur face à celle-ci.

La directrice met en application le PEDT des organisateurs, de ce fait, elle :

- Est garante de la sécurité physique et affective des enfants,
- Est garante de la mise en œuvre du projet pédagogique,
- Est chargée de la coordination et de l'animation de l'ensemble du personnel,
- Est chargée de former et d'évaluer son équipe,
- Gère les relations avec les différents partenaires (prestataires de services, partenaires, municipalité, parents d'élèves, etc.),
- Est chargée de la gestion quotidienne de l'accueil (administrative, financière et matérielle),
- A pour rôle la formation des animateurs, le suivi et la validation des stagiaires,
- Associe les parents à la vie de la structure,
- Détermine les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement de la structure,
- Organise l'accueil et le départ des enfants avec le directeur adjoint.

3.2 L'ADJOINT ACM ET REFERENT DE DIRECTION

- Il permet de partager la vision de l'accueil avec la directrice et les autres membres de la direction,
- Il a un rôle de contrôle et de conseil sur l'équipe d'animation,
- Il participe à l'animation, aux réunions, analyse avec les animateurs le vécu de la journée et essaye de pallier les lacunes rencontrées,
- Il doit pouvoir assumer les rôles et les fonctions de la directrice et référente en son absence.

3.3 L'ANIMATEUR

L'animateur est celui qui va faire passer de bons moments sur les temps périscolaires et de bonnes vacances aux enfants confiés à sa responsabilité. Les enfants présents n'ont pas forcément choisi d'être en activités périscolaires ou en accueil collectif. C'est à l'animateur de faire de ce temps un réel plaisir. L'animateur doit :

- **Auprès des enfants :**
 - Être garant de la sécurité physique et affective des enfants,
 - Être à l'écoute des enfants et répondre à leurs demandes,
 - Savoir accepter le refus ; solliciter sans forcer,
 - Être force de proposition et s'adapter quand une activité ne fonctionne pas,
 - Savoir adapter les activités à l'âge des enfants,

- *Gérer complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement,*
- *Respecter les enfants en tant qu'individus à part entière,*
- *Connaitre les différentes règles essentielles de sécurité quant aux activités.*

- **Avec ses collègues :**
 - *Les respecter,*
 - *Savoir travailler en équipe et écouter l'autre,*
 - *Participer aux réunions de préparation,*
 - *Savoir se remettre en question et avoir un positionnement sur son action,*
 - *Travailler en collaboration avec l'équipe de direction,*
 - *Respecter le travail de l'autre (prestataires de services, personnels de service, chauffeurs du car, etc.).*

- **Avec les parents :**
 - *Savoir répondre à leurs attentes lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant,*
 - *Savoir répondre à des demandes d'organisation ou savoir orienter vers les personnes concernées,*
 - *Être présent aux moments de l'accueil et du départ des enfants.*

4. LE FONCTIONNEMENT

4.1 LES MOYENS HUMAINS

- **L'équipe d'animation**

Directrice

RENOU VANESSA BAFA / BAFD/ PSC1

Directrice adjointe

MAUGIN Angeline BAFA/DUT/PSC1/BEES 2^{ème} degré

Animatrices-animateurs :

KADISH Jeremy BAFA (semaine + mercredi)

ROCHE Raphael BAFA (semaine + mercredi)

BELLARDANT Emeline BAFA (semaine + mercredi)

PHILIPPS Christophe BAFA (midi)

PANOSSIAN Raffi BAFA (semaine + mercredi)

VAUBOURG Noémie STAPS (semaine + mercredi)

VIGNEROL Earvin BEPJS Sport (mercredi)

RAHALI Linda BAFA EN COURS (semaine + mercredi)

BELLARDANT Charlie NON DIPLOME (midi)

PHILIPPS Axel NON DIPLOME (midi et soir)

LANCET Julien NON DIPLOME (semaine + mercredi)

GUEPARD Danielle NON DIPLOME (midi)

CASABIANCA Adam (semaine + mercredi)

Enseignants :

BELLAHCEN Karima

DELESQUE Karine

NAU Quentin

GIRAUD Fatima

FUENTES Magali

CARBONNE Céline

BAUSSAC Cécile

APERT Sophie

BELLONI Marine

- *Sur les vacances :*

L'équipe des vacances varie selon le nombre d'enfants inscrits sur chaque période de vacances. La commune n'ouvrant pas tous les accueils de loisirs, la majorité des animateurs sont des titulaires de la commune. Mais il se peut qu'au vu des effectifs élevés la commune face appel aux vacataires.

- **Les personnes ressources**

- *Monsieur le maire :* M. Jean Jacques GUILLET

- *Adjointe au maire :* Me Bérangère LEVAVASSEUR

- *Directrice Générale des services :* Me Florence CUZACQ LECROART

- *La Directrice du service enfance :* Me Sylvie POUGET

- *Les responsables administratives :* Me Rachel LEPAGE et Me CARREIRA DINIS Dorothée

- *ELIOR :* Mme Stéphanie DACOSTA

- **Les intervenants extérieurs**

Tous les mercredis nous travaillons avec différents intervenants pour faire découvrir des domaines spécifiques aux enfants. Afin de faire profiter aux trois sites élémentaires de la commune les différentes spécificités, les intervenants changent à chaque cycle. Cette année les domaines choisis sont le tir à l'arc, le cinéma et le langage des signes.

- **Les partenaires**

Durant l'année nous travaillons avec différents partenaires.

- *L'atrium (cinéma, bibliothèque...)*
- *Les services techniques*
- *Le service communication*
- *La jeunesse*
- *Les espaces verts*
- *L'école (enseignants, directeur, éducateurs sportifs...)*
- *Les agents techniques*
- *Le monoprix*
- *Le gymnase Halimi*
- *La maison de l'enfance*
- *Elior*

- **« NON NEGOCIABLE », « NEGOCIABLE »**

Les règles non négociables sont figées alors que les règles négociables peuvent évoluer tant qu'elles ne mettent pas en péril le fonctionnement de la structure.

- *Non négociable :*
 - » Toute violence physique ou verbale envers les enfants et les adultes.
 - » La consommation d'alcool ou de substances illicites est interdite à l'intérieur et l'extérieur de la structure.
 - » Un comportement inadapté : tout problème entre adultes doit être réglé hors de la présence des enfants.
 - » Une tenue adéquate et correcte, c'est-à-dire adaptée à la pratique des activités. Les tenues déchirées et dont l'hygiène est douteuse sont à éviter.
 - » Fumer à la vue et à proximité des enfants
 - » L'adhésion au projet pédagogique et au fonctionnement de la structure
 - » Les pauses hors des temps informels.
 - » Les règles de sécurité (à l'intérieur de la structure mais aussi lors des déplacements hors structure.)
 - » Chaque membre de l'équipe n'a le droit de montrer, ni d'échanger sur ses appartenances religieuses au sein de la structure
- *Négociable :*
 - » L'utilisation du téléphone portable en cas d'urgence hors des heures de pause
 - » L'accès à l'ordinateur et à l'Internet (pour des recherches d'activités ou de sorties par exemple.)
 - » Des changements dans le planning d'activités
 - » Des changements d'horaires dûment négociés avec l'équipe de direction
 - » Les sorties hors structure durant les temps de pauses (à titre exceptionnel, bien sûr)

4.2 LES MOYENS FINANCIERS

Un budget de fonctionnement de l'accueil de mineurs est alloué par la commune pour l'année. Il est divisé en quatre parties. Celui-ci est géré par la directrice de la structure et par son adjoint en cas d'absence. Le montant alloué à chaque structure varie selon le nombre d'enfants la fréquentant ainsi que son nombre de jours d'ouverture.

4.3 LES MOYENS MATERIELS

L'accueil possède une régie de matériel pédagogique nous permettant d'organiser des activités en lien avec notre projet pédagogique. Le matériel est renouvelé et commandé selon les besoins de chacun si nécessaire.

Dans cette régie se trouve du matériel permettant d'associer diverses activités (Sport, culture, etc.).

Nous avons du matériel sportif comme des ballons, des cerceaux, des raquettes de badminton, des filets et raquettes de tennis de table entre autres. Ce matériel nous permet d'évoluer dans l'apprentissage de la vie en collectivité. Il permet d'organiser des jeux sportifs afin de parfaire l'esprit d'équipe et le partage.

Nous possédons aussi du matériel pour les activités manuelles comme ciseaux, colle, papier crépon, objets de décoration et bien d'autres. Ce matériel nous est nécessaire pour organiser des activités en lien avec le projet pédagogique. Il permet de réaliser des activités qui peuvent, ou rester sur la structure, ou être emmenées par les enfants chez eux. Les réalisations des enfants permettent de faire travailler leur imagination et leur créativité.

Nous travaillons aussi avec beaucoup de récupération comme, des rouleaux de papier WC ou essuie tout, des pots de yaourts en verre, de la laine, du tissu etc.

Le mercredi, la structure de Paul Bert fonctionne en journée pleine pour les familles. Certaines structures de la commune font des accueils en demi-journée, afin de laisser aux familles le choix d'avoir d'autres activités extrascolaires.

La structure de Paul Bert propose deux modes de fonctionnement durant l'année.

- **Journées types périscolaires :**

Le périscolaire est le temps ayant l'amplitude horaire la plus importante sur la semaine. Il est la continuité des temps scolaires ; bien qu'ayant des objectifs différents, il se veut en accord avec la direction de l'école et ne peut s'exécuter qu'en étroite relation avec elle. Il se partage en trois temps.

7h45 – 8h20	<p>Garderie du matin</p> <p>L'accueil des enfants est assuré jusqu'à 8h15. Des coins aménagés sont mis en place durant ce temps d'accueil.</p>
11h20 – 13h20	<p>Restauration scolaire.</p> <p>Chaque animateur est référent d'une classe. Il doit s'assurer du bon déroulement du repas de chacun. Chaque niveau scolaire à un horaire de passage à la cantine.</p> <p>Cp ➡ 11H30 CE1 ➡ 11h40 CE2 ➡ 12H00 CM1 ➡ 12H20 CM2 ➡ 12H40</p> <p>La restauration scolaire fonctionne sous forme de self. L'animateur doit s'assurer du passage de chaque enfant dans le réfectoire. Des plannings d'activités sont mis en place durant la pause méridienne.</p>
16H30 – 17h00	<p>Appel et goûter</p> <p>Un pointage des présences enfants est fait tous les soirs par les animateurs. Tous les enfants goûtent dans la cour puis jouent. Les parents ont la possibilité de récupérer leurs enfants jusqu'à 16h55. Chaque enfant doit être muni de son goûter.</p>
17h00 – 18h00	<p>Etudes surveillées</p> <p>Ceux sont des études surveillées. Les classes de CP sont encadrées par des enseignants. Les autres niveaux sont encadrés par les animateurs. Aucun départ n'est possible avant 18h.</p>
18h00 – 18h30	<p>Départs</p> <p>Les départs sont répartis sur les deux portes afin de faciliter les sorties. Un côté est consacré aux CP et CE1 et l'autre pour les autres niveaux. Les animateurs à la porte s'assurent du départ de chaque enfant et vérifient l'identité de la personne en cas de doute.</p>

- **Journée type les mercredis et sur les vacances scolaires :**

7h45 – 9h00	Accueil des enfants Accueil des enfants jusqu'à 9h00. Ce temps d'accueil est un moment d'échange et de partage d'informations avec les familles. Les enfants en arrivant choisissent leur activité et vont sur les coins aménagés mis en place.
9h15 – 9h40	Temps libre Le temps libre est un moment où l'enfant est libre de jouer à divers jeux et où l'animateur a un rôle de surveillance et d'écoute. Il reste aussi un moment d'échange et de mise au point au sein de l'équipe d'animation.
9h45 – 10h30	Forum Le forum est un moment de partage et d'échanges. Les animateurs ou les enfants l'animent par des danses, jeux, scénettes et autres. Il reste un moment convivial et lance la journée.
10h30 – 12h00	Activités Les enfants ont le choix entre diverses propositions faites et réfléchies par les animateurs en amont sur les différents domaines culturels, manuels, environnementaux, sportifs ou scientifiques.
12h00 – 13h00	Repas Nous voulons faire du repas un moment convivial, de calme et de détente. Nous souhaitons que le repas soit aussi un moment d'éducation à la santé (hygiène, prise de conscience de l'intérêt de manger équilibré, autonomie dans les gestes, règles de collectivité.). Une sensibilisation au tri des déchets et au gaspillage est faite quotidiennement.
13h00 – 13h15	Temps libre Les enfants jouent librement dans la cour.
13h15 – 14h00	Temps calme Le temps calme est un moment important dans la journée. Il permet à l'enfant de se ressourcer. Divers pôles sont mis en place, comme la relaxation, la lecture, les perles etc.
14h15-16h30	Activités Les enfants ont le choix entre diverses propositions faites et réfléchies par les animateurs en amont sur les différents domaines culturels, manuels, environnementaux, sportifs ou scientifiques.
16h30 – 17h00	GOUTER Les enfants sont réunis afin de partager le goûter ensemble. Celui-ci est fourni par la société de restauration Elior.
17h00 – 18h30	Départ Les enfants restent dans la cour en jeux libres. Ils partent à l'arrivée de leurs parents ou seuls si une autorisation nous a été fournie.

Différentes activités sont proposées aux enfants de l'accueil périscolaire et extrascolaire de Paul Bert ainsi que pendant les vacances.

- Les temps d'activités en périscolaire :

Les animateurs mettent en place diverses activités sur les différents temps de la journée. Cependant, la pause méridienne est le moment de la journée où un plus large choix est proposé. Celles-ci peuvent varier selon la météo. (Voir annexe 1/2/3).

- Les temps d'activités en accueil extrascolaire se divisent en deux parties.

Le matin les enfants ont le choix entre :

- Les activités : activités ponctuelles ne demandant aucun suivi.
- Les ateliers : projet d'animation demandant un suivi de plusieurs séances. Ce projet s'effectue sur un cycle.
- les intervenants : activité demandant un suivi. Cette année les interventions prévues seront tirées à l'arc, langage des signes et cinéma.

L'après-midi :

- les activités de l'après-midi : activités ponctuelles sur un thème défini. Cette année, nous travaillerons tous les après-midis autour de jeux olympiques 2024. Ceci est un projet commun à toutes les structures de la ville.

Les ateliers et les activités peuvent être physiques, manuels, environnementaux, scientifiques et techniques, culturels.

Les activités sont proposées aux enfants par l'équipe d'animation.

Le savoir-faire et les différentes compétences de l'équipe sont de ce fait utilisés, ils restent les moteurs de la vie de l'accueil de mineurs.

Les activités sont adaptées à l'âge des enfants fréquentant la structure.

- **Les activités physiques :**

Un apprentissage est mis en place par différentes activités physiques.

- Jeux individuels ou collectifs : jeux traditionnels, tennis de table, jeux sportifs etc.
- Activités artistiques : cirque, gymnastique, danse etc.
- Activités environnementales : marche en forêt, jardinage, mare pédagogique etc.

- **Les activités manuelles :**

Les activités manuelles permettent à l'enfant de réaliser ses propres œuvres. Elles permettent de faire travailler l'imaginaire, de développer sa motricité ainsi que sa créativité. Elles permettent d'évaluer l'état d'esprit de l'enfant ainsi qu'un moyen d'expression pour lui.

Elles permettent aussi de travailler avec différents matériaux qu'il n'a pas pour habitude de manipuler comme l'argile. Elles sont aussi le moyen de travailler avec différents supports ou outils.

Les enfants sont fiers de montrer à leurs parents les créations qu'ils ont réalisées.

Les activités serviront à différents projets tout comme elles pourront être récupérées par les enfants.

- **Les activités environnementales**

Un jardin pédagogique pourvu d'une mare est mis en place sur la commune. Des groupes d'enfants sont envoyés ponctuellement pour l'entretien de ce jardin ainsi que pour des événements sur l'environnement créés sur ce site.

Une sensibilisation est faite sur les dangers domestiques (produits, fenêtre, feu...) ainsi que sur le développement durable.

Un bac de tri sélectif est mis en place dans le réfectoire afin de sensibiliser les enfants à l'importance du tri des déchets ainsi que le recyclage.

Un rappel des risques de la rue est fait régulièrement avant chaque sortie.

Un projet de végétalisation autour du cèdre de la cour a été réalisé par les enfants de la structure à partir de matériaux recyclés et de végétaux récupérés auprès des espaces verts. Une vraie prise de conscience a été faite par les enfants qui se sentent investis dans ce projet qui perdure.

- **Les activités scientifiques et techniques**

L'enfant est très curieux et se pose beaucoup de questions. Ces activités ont pour but de répondre à certaines d'entre elles mais aussi de susciter sa curiosité ainsi que sa réflexion.

Des activités multimédia seront mises en place sur l'accueil afin de familiariser l'enfant avec les nouvelles technologies (manipulation d'une caméra, d'un ordinateur, d'un appareil photo etc.) pour des projets comme le journal, la cuisine, le bricolage, les expériences etc.

- **Les coins aménagés**

Les coins aménagés sont mis en place à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement. Ils permettent à l'enfant d'avoir une activité refuge si celui-ci ne veut rien faire. Ces coins aménagés sont utilisés durant les temps hors activités et l'enfant est laissé en autonomie totale mais toujours sous la surveillance des animateurs. Ils sont aussi mis en place durant la garderie du matin.

Les coins proposés peuvent être : jeux de société, lecture, coloriage, petits jouets type playmobil, lego.

- **Les sorties**

Des sorties sont proposées durant l'année en essayant de respecter les thèmes abordés :

Le cinéma, musée, zoo, base de loisirs, divers spectacles etc.

- **Les réunions d'équipe :**

Différentes réunions d'équipe auront lieu durant l'année tous les mardis après-midi hors vacances scolaires.

- Des réunions d'information qui auront pour objectif de transmettre des informations à l'équipe ainsi que les consignes de fonctionnement et de travail. Le projet pédagogique et les moyens mis en œuvre seront l'axe premier de ces réunions.
- Des réunions de préparation permettant d'élaborer un planning d'activités variées et de décider des sorties possibles.

- Des réunions de sensibilisation permettant de travailler sur les différents thèmes qui seront abordés durant l'année.
- Des réunions de fonctionnement qui serviront à évaluer le travail de l'équipe et faire des changements si cela est nécessaire.
- Des réunions arbitraires servant à régler les soucis (conflits, soucis matériels...) et les informations à transmettre en urgence à l'équipe.
- Des réunions de formation permettant d'aider les animateurs en difficulté à l'élaboration d'un projet d'animation ou autre.
- Des réunions de partage de compétences ayant pour but d'amener les animateurs à découvrir de nouveaux domaines de compétences et tendre vers la polyvalence.

Tous les jeudis, les directeurs et leurs adjoints sont en préparation ou en réunion de service hors vacances scolaires. Il se peut que les directeurs se retrouvent afin de travailler sur un projet commun.

5. LA REGLEMENTATION

5.1 LES RESPONSABILITES.

- **La responsabilité civile**

La responsabilité civile est engagée dès qu'une personne (physique ou morale) est tenue de réparer un dommage subi par une autre personne. La réparation s'effectue sous forme de dommages et intérêts qui évoluent selon la gravité du préjudice. Toute personne est responsable des dommages causés (volontaires ou non).

- **La responsabilité pénale**

La responsabilité pénale est engagée dès qu'une personne commet une infraction aux règles de droit. Les responsabilités pénale et civile peuvent être engagées en même temps. Cette responsabilité est sanctionnée par une peine (amende, emprisonnement).

- **La responsabilité contractuelle**

La responsabilité contractuelle est engagée si elle résulte d'un contrat. La justice considère qu'il y a un contrat dit tacite entre l'organisateur et les parents. Il y a obligation de surveillance, de soins et de diligence. Il n'y a pas obligation de résultat.

- **La sanction**

La sanction est un moyen de guider l'enfant dans sa conduite. Elle est mise en place en cas de non-respect des règles par celui-ci en fonction des normes définies. Avant de mettre en place la sanction, une explication est importante. L'enfant doit pouvoir comprendre pourquoi une sanction dite réparatrice est appliquée et quels sont les faits qui lui sont reprochés.

Toute punition collective est interdite. Chaque salle de la structure devra avoir des règles de vie claires et élaborées avec les enfants comprenant les droits et devoirs de chacun.

5.2 L'AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Tous les documents nécessaires sont affichés dans le bureau de l'accueil pour mineurs.

Ces documents sont :

- Les numéros de téléphone énoncés dans le paragraphe numéros d'urgence plus ceux du médecin traitant et de l'hôpital le plus proche, la gendarmerie ou commissariat du secteur ainsi que le numéro de l'inspection du travail, de la médecine et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).
- Les menus
- L'interdiction de fumer
- Les horaires de travail du personnel
- L'avis relatif aux contrôles de sécurité
- Les plans d'évacuation des locaux
- Le numéro d'habilitation DDCS de l'accueil

Le PEDT, les diplômes des animateurs ainsi que le projet pédagogique doivent être à disposition, soit sur la structure, soit au service administratif.

Divers tableaux de fonctionnement sont affichés pour le périscolaire et pour l’accueil pour mineurs.

- Tableau de répartition des animateurs pause méridienne
- Tableau de répartition des animateurs études
- Planning activités temps périscolaire
- Tableau horaires de départ des animateurs
- Tableau organisation du soir
- Tableau appel des classes
- Tableau de listes de renseignements enfants et autorisations parentales
- Tableau liste des numéros de téléphone et mails
- Fiches de renseignements périscolaires qui seront rangées par classe dans une armoire pour le périscolaire et dans un classeur pour l’ACM.

6. EVALUATION

L’évaluation est indispensable à tout projet, elle permet de proposer une évolution et trouver des solutions à des situations pouvant être problématiques. Elle doit permettre aussi de pouvoir réajuster et modifier celui-ci à n’importe quel moment.

Afin de rester cohérent avec le projet, des réunions avec l’équipe d’animation sont organisées. Les familles sont concertées oralement lors des temps d’accueil sur leur ressenti et celui de leurs enfants.

Les différents critères d’évaluation qualitative et quantitative sont :

- - fréquentation / inscription
- - activités et projets mis en place
- - remarques des familles
- - bilan des enfants
- - bilan des animateurs
- - évolution du projet
- - évolution des animateurs (formation...)
- - organisation future

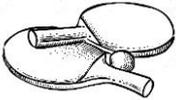
Après chaque fin de cycle ou de stage une grille d’évaluation sera remise à l’équipe afin de voir les modifications qui pourraient être apportées.

Au vu des réponses, un bilan sera fait avec l’équipe pour pouvoir améliorer le déroulement des journées et les activités à venir selon les attentes des enfants.

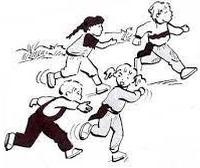
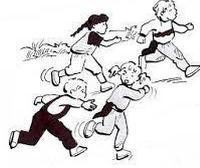
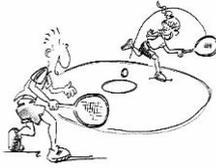
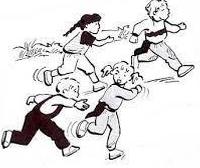
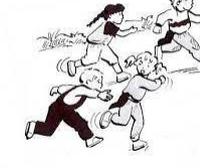
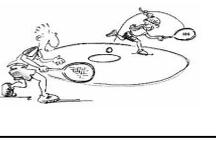
Une évaluation des animateurs sera faite en fin d’année afin de connaître leurs vœux pour leur projet professionnel futur (formation, changement de public...).

ANNEXE 1

PLANNING D'ACTIVITE COUR

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
LES GRANDS DE 11H30/12H20	PING PONG 	 JEUX DE BALLONS	PING PONG 	 JEUX DE BALLONS
LES PETITS DE 12H30/13H15	PING PONG 	 JEUX DE BALLONS	PING PONG 	 JEUX DE BALLONS

PLANNING D'ACTIVITE TERRAIN

	LUNDI	MAR DI	JEUDI	VENDRE- DI
LES GRANDS DE 11H30/12H 20	 JEUX TRADI- TIONNELS	RUD- BY FLAG 	 JEUX TRADI- TIONNELS	JEUX DE RA- QUETTES 
LES PETITS DE 12H30/13H 15	 JEUX TRADI- TIONNELS	RUD- BY FLAG 	 JEUX TRADI- TIONNELS	JEUX DE RA- QUETTE 

PLANNING D'ACTIVITE SALLE POLYVALENTE

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
LES GRANDS DE 11H30/12H20	ECHECS 	 LOTO	DECO RE-CYCLE 	 JEUX DE CARTES
LES PETITS DE 12H30/13H15	DESSIN 	 LOTO	JEUX MUSICAUX 	 JEUX CALMES